

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 883

présenté par
Mme Buis, rapporteure
à l'amendement n° 354 de M. Aubert

ARTICLE 5

À la première phrase de l'article, après le mot :

« biosourcés »,

insérer les mots :

« et recyclés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de compléter l'amendement n° 354 de notre collègue Julien Aubert, afin de préciser que les matériaux recyclés concourent également à la préservation des ressources naturelles et que leur emploi doit donc être encouragé par les pouvoirs publics.